

Arrêté modificatif à la composition de la Commission Consultative Paritaire des Agents Non Titulaires

Le Président de l'Université des Antilles

- Vu** le code de l'éducation ;
- Vu** la loi n° 2015-737 du 25 juin 2015 portant transformation de l'université des Antilles et de la Guyane en Université des Antilles, ratifiant et adaptant l'ordonnance n° 2014-806 du 17 juillet 2014 ;
- Vu** l'arrêté du 20 juillet 2011 portant abrogation de l'arrêté du 08 avril 2008 instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard des agents non titulaires, exerçant leurs fonctions dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- Vu** l'arrêté 2011-1652 du 2/08/2011 portant création de la Commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires (CCP ANT) ;
- Vu** l'arrêté n° 2011-2106 fixant les modalités de désignation des membres de la Commission Consultative Paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires exerçant leurs fonctions à l'université des Antilles et de la Guyane ;
- Vu** l'arrêté n° 2014-2320 du 05/12/2014 portant proclamation des résultats des élections professionnelles du 4/12/2011 ;
- Vu** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'administration du 23 juin 2016 ;
- Vu** la délibération de la réunion des élus du Conseil d'Administration de l'Université des Antilles du 25 janvier 2017 portant élection du Professeur Eustase JANKY en qualité de Président de l'Université des Antilles ;
- Vu** les propositions des organisations syndicales désignant leurs représentants au sein de la CCP ANT ;

ARRETE

Article 1

La liste des membres désignés en tant que représentants de l'administration à la Commission Consultative Paritaire des Agent Non titulaires (CCP ANT) par l'arrêté 2015-348 susvisé, est abrogée. Les agents, dont les noms suivent, sont nommés représentants de l'administration au sein de la CCP ANT :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Eustase JANKY, Président de l'Université	Marie-Flore MOLLENTHIEL, Directrice administrative et financière UFR Med
Christophe AUDEBERT, Directeur Général des Services Adjoint	Catherine CYRILLE, Adjointe au DGS, RAF au Pôle Guadeloupe
Brigitte VEFOUR, Directrice Générale des Services Adjointe, DRHM	Jean-Marc CLAVIER, Adjoint au DGS, RAF au Pôle Martinique
Charline LAPLAIGE-AURIAULT, Adjointe DRHM – Responsable PGAFP	Françoise MOULIN, RAF Faculté Sciences Juridiques et Economiques
Gladys GARNIER, Directrice des Affaires Juridiques	Théodule DURIMEL, Chef de la Division de Scolarité
Marie-Ange BIZON, RAF Faculté des Lettres et Sciences Humaines	Angéla EPAMINONDAS, Cheffe de cabinet
Mariette DINO, RAF Faculté des Sciences Exactes et Naturelles	Régine CHAVIGNY DE LACHEVROTIERE, Administration pole Martinique
Ghislaine LECOQUEN, RAF Faculté de Droit et d'Economie de la Martinique	Aline MUGERIN, Adjointe RAF Pôle Guadeloupe
Jack MOLINIE, MCF, UFR des Sciences Exactes et Naturelles	Jocelyne MUDAY, Adjointe RAF Pôle Martinique

Article 2

La composition de la CCP ANT est modifiée comme suit, eu égard aux titularisations et mouvements survenus au sein de l'établissement.

Les membres représentants des personnels au sein de la CCP ANT désignés par les organisations syndicales sont les suivants :

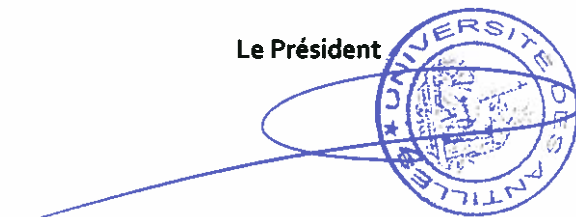
TITULAIRES	SUPPLEANTS
Catégorie A	
Marie FELIOT - <i>UNSA Education</i> Cheddi SIDAMBAROM - <i>SPEG-SUP</i> Francine GEMIEUX - <i>SNPTES</i>	Laurent Victor MARLIN - <i>UNSA Education</i> Katie LANNEAU - <i>SPEG-SUP</i> Gaël GONTIER - <i>SNPTES</i>
Catégorie B	
Elodie PINEL-FEREOL - <i>SNPTES</i> Nadia EDOM BEAUCHET - <i>SNPTES</i>	Laurent BIRBA - <i>SNPTES</i> Marie-Annick VICTOR - <i>SNPTES</i>
Catégorie C	
Néant - <i>SPEG-SUP</i> Sandra NOVERCAT - <i>SNPTES</i> Marie-Béatrice BRUNOIR - <i>SNPTES</i> Néant - <i>FSU</i>	Néant - <i>SPEG-SUP</i> Peggy BADE - <i>SNPTES</i> Véronique MARCHETY CONCY – <i>SNPTES</i> Néant - <i>FSU</i>

Article 3

Le Directeur Général des Services et le Directeur Général des Services Adjoint sont chargés de l'application du présent arrêté.

Pointe-à-Pitre, le 11 mai 2017

Le Président

The image shows a blue ink signature of Pr Eustase JANKY written over a circular official stamp of the University of Antilles. The stamp contains the text 'UNIVERSITE DES ANTILLES' around the perimeter and a central emblem.

Pr Eustase JANKY



Université des Antilles

Siège - Administration générale

Campus de Fouillole - BP 250 - 97157 Pointe-à-Pitre cedex - Tél. +0590 (0) 590 483 030
www.univ-antilles.fr